

Les marchés de brevets dans l'économie de la connaissance

Rapport pour le CAE

Présentation du 28 juillet 2010

Dominique Guellec

Thierry Madiès

Jean-Claude Prager

« L'économie de la connaissance » est une économie de la *circulation* des connaissances

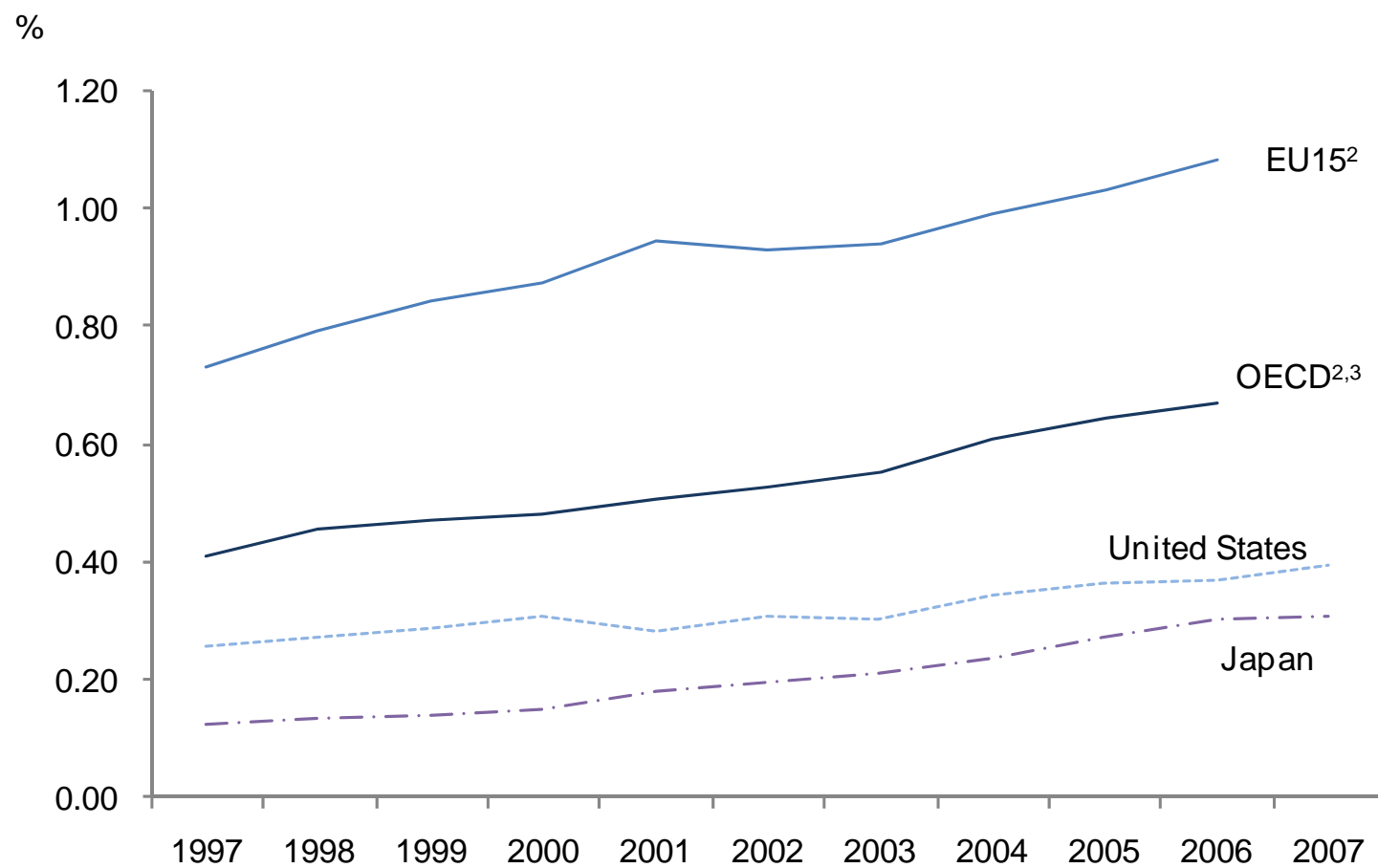
- Des réseaux, « clusters », marchés etc. structurent les échanges de connaissances.
- Tous les producteurs et utilisateurs de connaissances se trouvent branchés à ces réseaux: entreprises, organismes publics, individus.
- Ces réseaux sont mondiaux, y compris États-Unis, Chine, Europe...

Les brevets, protecteurs... et vecteurs de connaissance

Dans le cadre de ces réseaux, le rôle du brevet se transforme:

- Traditionnellement, le brevet est un droit **d'exclure** (les tierces de l'usage de l'invention).
- Avec les marchés où brevets et licences circulent, le brevet devient un moyen **d'inclure** (des usagers plus nombreux de l'invention).

Le marché mondial de la technologie en croissance : flux internationaux de technologie (recettes + paiements) rapportés au PIB



Les marchés de brevets : de quoi s'agit-il?

Achats/ventes de brevets ou de licences; il existe une grande variété de mécanismes :

- Brokers, intermédiaires
- Enchères (Ocean Tomo)
- Plateformes électroniques (Yet2.com)
- Agrégateurs : pools, fonds (Intellectual Ventures)
- Offices de transferts technologiques (universités, OPR)

=> Modes de transactions, acteurs et standards en émergence : où est la France? L'Europe?

Être présent sur ces marchés : quels enjeux?

- Assurer la participation de la France à un monde d'innovation « répartie », coopérative, ouverte, où l'accès à la connaissance est accru.
- Conserver une visibilité mondiale pour la recherche et l'industrie françaises dans la production des connaissances.
- Ne pas perdre les moyens d'une politique d'encouragement de l'innovation pour les PME et les universités.

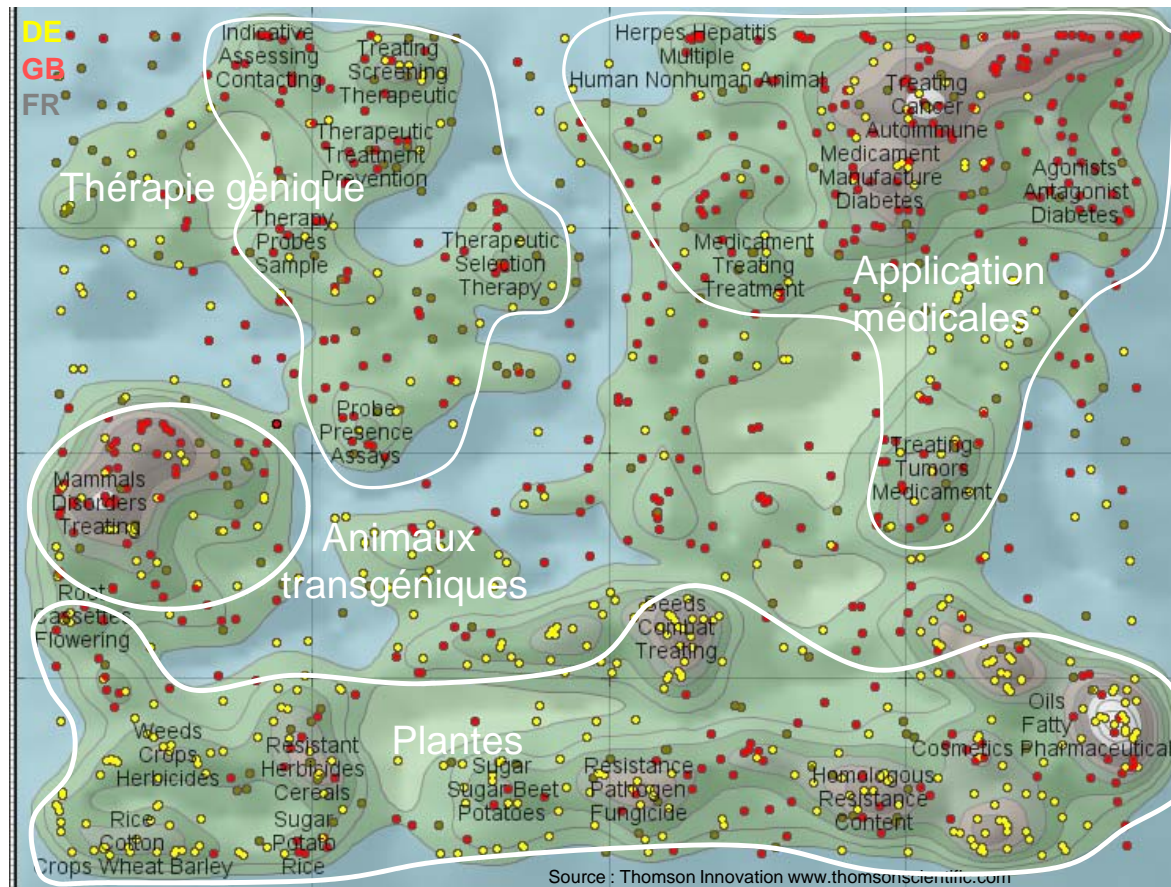
Les interrogations soulevées par ces évolutions

- Comment optimiser la valorisation de la recherche publique?
- Comment assurer le développement concurrentiel des marchés?
- Comment assurer la persistance des mécanismes non marchands efficaces?
- Comment améliorer l'insertion des PME dans les circuits du savoir?
- Comment éviter les attaques de trolls?
- Faut-il s'engager dans une approche financière?

Les points forts de nos recommandations

- La financiarisation du marché des brevets est prématurée tant leur valeur est contextuelle

Comparaison des brevets déposés en Allemagne (DE), en France (FR) et en Grande-Bretagne (GB) dans le domaine des applications transgéniques 1995-2010



D'après Caillaud (2010)

Les points forts de nos recommandations

- Actions des pouvoirs publics:
 - Politique de qualité des brevets (couverture juridique robuste, simplification du système européen)
 - Politique active de qualité de la recherche fondamentale (structures de valorisation adaptées, formation d'intermédiaires qualifiés, standards de bonnes pratiques)
 - Réflexion sur le droit de la concurrence

Les points forts de nos recommandations

- Les fonds de brevets:
 - Privés → développement à l'initiative de banques privées dans secteurs comme les TIC et les sciences de la vie
 - Publics → concentration des efforts (e.g. fonds de mutualisation de défense des PME ou de certains laboratoires publics)
- Une approche européenne doit être recherchée en priorité